



Annulation et remboursement voyage pour cause de grève

Par mhojo

Bonjour tout le monde,

Je me suis inscrit à un voyage au ski avec l'association étudiant de Paris Diderot "FédéP7". Je suis un ancien étudiant et donc externe. Mon cas est le suivant : à cause des grèves, mon calendrier ainsi que celui des personnes participant au voyage avec moi ont changé.

Je souhaite donc annuler le dit voyage et être remboursé. J'ai payé à l'association 407,5? sous forme de chèque à l'ordre de la FédéP7, ainsi que deux chèques de cautions (de 200? et 100?). Mais aucune assurance annulation.

Selon eux, aucun remboursement n'est possible (intégral ou partiel) si l'on n'a pas souscrit à l'assurance. Nous sommes aujourd'hui le 12 décembre, je me suis inscrit le 27 novembre et le voyage aura lieu le 9 janvier.

Je souhaiterais connaître votre avis à ce sujet. Je veux absolument être remboursé.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Ci-joint quelques document complétant mon cas.

La charte:
[url=https://drive.google.com/file/d/1OiVT6UVJ4pwKulFR1gNnNNMUezp5xZJI/view?usp=sharing]https://drive.google.com/file/d/1OiVT6UVJ4pwKulFR1gNnNNMUezp5xZJI/view?usp=sharing[/url]
Détaill du voyage:
[url=https://docs.google.com/document/d/1b_26N6jJwr8g9XvjWf_lzWkEY3lIGaHBsXI-iUUpJ_k/edit?usp=sharing]https://docs.google.com/document/d/1b_26N6jJwr8g9XvjWf_lzWkEY3lIGaHBsXI-iUUpJ_k/edit?usp=sharing[/url]

Par janus2

Bonjour,
Il faut regarder votre contrat pour savoir s'il existe une possibilité d'annulation et si oui les modalités de remboursement. Si rien n'est prévu et si le voyage est bien maintenu, je ne vois pas à quel titre vous pourriez exiger un remboursement.

Par gpdamy

Bonjour,

vos question est tout à fait pertinente.

Le mieux aurait été de souscrire une assurance de voyage.

Sur cette question vous pouvez consulter gratuitement notre site internet :

<https://gregorydamy.niceavocats.fr/nos-publications/vos-questions-juridiques/banque-assurances/que-recouvre-une-assurance-voyage-271210>

Bien à vous

Maître DAMY